



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1717

Attribution de subventions pour la programmation de la première édition du festival « Entre Rhône et Saône », du 1er au 3 juillet 2022 - Approbation de conventions

Direction des Evénements et Animation

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

SEANCE DU 19 MAI 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 MAI 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 MAI 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 25 MAI 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme DELAUNAY (pouvoir à M. REVEL), Mme BLANC (pouvoir à M. DUVERNOIS), M. DRIOLI (pouvoir à M. BOSETTI), Mme FRÉRY (pouvoir à M. HUSSON), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. HERNANDEZ), M. SECHERESSE (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1717 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LA PROGRAMMATION DE LA PREMIERE EDITION DU FESTIVAL « ENTRE RHONE ET SAONE », DU 1ER AU 3 JUILLET 2022 - APPROBATION DE CONVENTIONS (DIRECTION DES EVÉNEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 10 mai 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Forte d'une identité unique qui l'a vu naître et se développer à la confluence des deux fleuves la traversant, la Ville de Lyon a décidé de créer un grand événement annuel autour du Rhône et de la Saône. Il prendra la forme d'un festival, populaire, familial et écologique, et se tiendra chaque premier week-end de juillet. La première édition du Festival « Entre Rhône et Saône » aura lieu du 1^{er} au 3 juillet 2022.

L'objectif de cet évènement est de renouer avec le passé fluvial de Lyon, de reconnecter les Lyonnaises et les Lyonnais à leurs cours d'eau, physiquement et symboliquement, avec la volonté d'éveiller les consciences sur les dangers planant sur cette ressource précieuse et vitale.

Ce festival s'adresse à l'ensemble de la population et se structure autour de trois grands thèmes : célébrer, protéger et découvrir.

Pour cette première édition, les Lyonnaises et les Lyonnais seront invités à participer activement aux diverses festivités proposées, qu'il s'agisse du carnaval avec le réveil de la Mâhecroute, de joutes nautiques, de courses de kayak et d'aviron, d'actions de sensibilisation et de dépollution, de bals, de conférences ou encore de marches exploratoires à la découverte de l'incroyable biodiversité vivant au bord du fleuve.

À travers ces manifestations, les objectifs sont :

- rassembler les Lyonnais.es autour d'une grande fête annuelle populaire, festive et participative ;
- reconnecter les Lyonnais.es à l'histoire et à la spécificité géographique de leur ville (2 cours d'eau en confluence) ;
- sensibiliser de manière tangible à l'importance des cours d'eau, à leurs usages et à leur protection ;
- faire prendre conscience de l'importance de l'eau comme ressource et de sa préservation ; faire un lien entre la pollution des fleuves et celle de l'océan.

Des démarches éco-responsables seront mises en place sur la plupart des manifestations du festival: tri sélectif, buvettes bio, promotion des produits locaux ou du commerce équitable, incitation à l'utilisation des modes de transport doux et d'autres initiatives afin de sensibiliser le public au respect de l'environnement et aux démarches citoyennes. Les événements proposés présentent un impact écologique faible (peu d'installations coûteuses en énergie et matériaux, prêts et mutualisation des moyens techniques, peu de déchets générés).

50 opérateurs (associations socioculturelles, associations sportives, équipes artistiques) proposent ainsi durant le Festival une programmation riche et variée de près de 76 événements.

Pour la programmation de cette première édition, les 59 projets présentés dans le tableau joint au rapport ont ainsi été retenus pour leur pertinence et leur adéquation avec les orientations et les objectifs du Festival.

La sélection a été effectuée suite à un appel à projets, parmi 136 candidatures d'associations de proximité, principalement installées dans le Rhône.

La programmation complète vous est soumise dans le tableau ci-dessous. Elle est décomposée par arrondissement. Le montant global des subventions allouées aux porteurs de projet s'élève à 168 717 euros.

Nom de l'association	Projet - Titre de l'animation	Montant Subvention	Lieu
Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) Auvergne Rhône Alpes	Balades du fleuve au lac	1 375 €	Lyon 6 + Lyon 3 + Lyon 7
La Fresque Océane	La Fresque Océane, un atelier engagé et ludique pour comprendre les enjeux liés à la préservation de l'océan	696 €	Lyon 9
OXALIS	La balade des hydromachines	2 650 €	Lyon 3
Eau Bien Commun	« Le Rhône de la source à la mer »	600 €	Lyon 7
Eau'dyssee	La fresque de l'eau et Eau'rigine	100 €	Lyon 7
Arthropologia	Habitants des milieux aquatiques : à qui les supers pouvoirs ?	1 200 €	Lyon 3
Arthropologia	Balade « A la pêche aux petites bêtes ! » au Parc de Gerland	300 €	Lyon 7

Nom de l'association	Projet - Titre de l'animation	Montant Subvention	Lieu
Des espèces parmiLyon	Les safarives	2 500 €	Lyon 2 + Lyon 6 + Lyon 7 + Lyon 9
FNE Rhône	Balades	3 750 €	Lyon 2 + Lyon 4 + Lyon 6 + Lyon 7 + Lyon 9
OXALIS	La controverse multi-spécifique du LICHEN - Laboratoire des interdépendances concernant les humains et les nonhumains - Un jeu-spectacle de négociation entre espèces	2 000 €	Lyon 9
ODYSSEE GREEN	Odysseerhonegreen étape Lyon	3 000 €	Lyon 9 + Lyon 3
Nature et Sens	Balades sensorielles « Au fil de l'eau »	1 800 €	
L'eau à Lyon et la Pompe de Cornouailles	Visites du site de Saint Clair	486 €	Caluire
Les Zurbamateurs	Batucada (Parade)	602 €	Parade
Les Groix roussiens	Les Groix roussiens chantent marin	500 €	
Verbecelte et Compagnie	En nage libre	1 210 €	
LALCA	L'eau pour prendre soin	2 000 €	Lyon 7 + Lyon 3

Nom de l'association	Projet - Titre de l'animation	Montant Subvention	Lieu
Ilotopie la compagnie	DÉRIVES (spectacle musical)	45 000 €	Sur la Saône
Compagnie Ode mélodique	Contes musicaux de la Nature	1 420 €	
La Sauvage	L'Odyssée d'Aïga	1 220 €	
Péniches du Val de Rhône, PVR	La péniche en vogue : à l'abordage des richesses du fleuve	3 000 €	Lyon 7
Compagnie Revassons	Ateliers éco-récup et spectacle de Récupitou	3 394 €	
MJC Confluence	Une MJC au fil de l'eau	4 500 €	Lyon 2
ENSEMBLE Orchestral LYON 9e	Animation musicale	300 €	Lyon 9
Ecole lyonnaise des Cuivres	Fanfare (parade)	300 €	Parade
Le cochon voyageur	PatchaLuna	750 €	
Les Mauvaises Graines	Parade Batucada des Mauvaises Graines	1 030 €	Parade
Les Confluences musicales	Musique de l'eau	1 700 €	Lyon 1

Nom de l'association	Projet - Titre de l'animation	Montant Subvention	Lieu
Ateliers La Mouche	Balade industrielle : la Saône et Vaise, une histoire au fil de l'eau	810 €	Lyon 9
Lez'arts	La famille bulles (parade)	4 000 €	Parade
Pôle 9 - MJC Centre Social	Au fil de l'eau	3 350 €	Lyon 9
Théâtre du Bruit	Planète Plastique	3 000 €	Lyon 3
Da ti seni	L'eau d'ici et l'eau d'ailleurs : c'est toujours la même eau qui coule	2 000 €	Lyon 8
Groupe Scalpel	Ecrire entre deux eaux	360 €	
MJC Jean Macé	L'eau : source de vie - spectacle participatif et conte musical	4 900 €	Lyon 7 + parade
L'épicerie Séquentielle	La Mâchecroute : le dragon du Rhône	2 308 €	Lyon 2
Cap sur le Rhône	Les micro-berges du Rhône	3 000 €	Lyon 7
Collectif Librations	Aux Terrasses vagabondes	930 €	
Club Aquarius	Plongée sous marine dans la ville	1 000 €	Lyon 7

Nom de l'association	Projet - Titre de l'animation	Montant Subvention	Lieu
Ligue Rhône Alpes Auvergne de Joutes et sauvetage nautique	Démonstration de Joute	4 000 €	Lyon 2
Comité départemental EPGV 69	Le Bungy Pump au fil de l'eau	600 €	Lyon 6 + Lyon 7
Cercle de Voile de Lyon – Meyzieu	Voile et karting à voile	5 450 €	Sur la Saône + Lyon 2
Fédération départementale du Rhône et de la Métropole de Lyon pour la pêche et la Protection du Milieu Aquatique FDAAPPMA	Plongez à la découverte des habitants aquatiques Lyonnais	1 000 €	
Lyon Sport Métropole	Descente de Rhône en sanitaire "Eau dit cé Eau rit ginale"	4 640 €	Lyon 3
Comité départemental de natation Rhône Métropole	6 heures de natation à la piscine du Rhône	1 900 €	Lyon 7
Comité départemental de natation Rhône Métropole	Épreuve de natation en eau libre	8 800 €	Lyon 2
CKLOM - Club Kayak Lyon Oullins La Mulatière	Initiation Dragon Boats	3 500 €	Lyon 2
CKLOM - Club Kayak Lyon Oullins La Mulatière	Randonnées Kayak-Paddle	7 000 €	Lyon 2 + Lyon 7 + Lyon 3
CKLOM - Club Kayak Lyon Oullins La Mulatière	Conférence Théâtralisée " Tout sur ma Mer"	2 000 €	

Nom de l'association	Projet - Titre de l'animation	Montant Subvention	Lieu
Le Maquis	Village de découverte et sensibilisation du monde aquatique	2 500 €	
Odysseus 3.1	Arkadia	2 500 €	
Odysseus 3.1	Les Palabres de l'Eau	3 000 €	
Compagnie Prune & Melchior	Sirène	160 €	Lyon 7
Cercle de l'Aviron de Lyon	Au fil de l'eau	1 500 €	Lyon 9
Aviron Union Nautique de Lyon	Au fil de l'eau	1 500 €	Lyon 9
Aviron Club de Lyon Caluire	Au fil de l'eau	1 500 €	Lyon 9
Yacht Club du Rhône	Des voiles sur la Saône	4 126 €	Sur la Saône + Lyon 2

Les subventions seront créditées au compte des associations selon les procédures comptables en vigueur et les modalités suivantes :

- un acompte de 60 % peut être versé suite à l’approbation de la présente délibération.
- le solde de la subvention sera versé au plus tôt un mois après la transmission des documents se rapportant au dernier exercice clos précédent celui sur lequel s’est porté la subvention, à savoir :
 - o le bilan et le compte de résultat certifiés ;
 - o le (s) rapport (s) du commissaire aux comptes le cas échéant ;
 - o un rapport d’activité ;
 - o le ou les procès-verbaux de l’Assemblée Générale.

Si ces évènements devaient être annulés en raison notamment de l'épidémie de Covid-19, les associations pourront tout de même bénéficier d'une partie de la subvention correspondant aux frais effectivement décaissés pour la préparation de leur évènement.

Vu l'article 10 de la loi du 12 avril n°2000-321, qui prévoit l'obligation de conclure une convention avec l'organisme de droit privé, lorsque la subvention dépasse la somme de 23 000 euros ;

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

Vu le rectificatif déposé sur l'Espace élu-es :

a) - Dans L'EXPOSE DES MOTIFS :

- Lire :

« **50** opérateurs (associations socioculturelles, associations sportives, équipes artistiques) proposent ainsi durant le Festival une programmation riche et variée de près de 76 événements. »

- Au lieu de :

« **53** opérateurs (associations socioculturelles, associations sportives, équipes artistiques) proposent ainsi durant le Festival une programmation riche et variée de près de 76 événements. »

- Lire :

« La programmation complète vous est soumise dans le tableau ci-dessous. Elle est décomposée par arrondissement. Le montant global des subventions allouées aux porteurs de projet s'élève à **168 717 euros**. »

- Au lieu de :

« La programmation complète vous est soumise dans le tableau ci-dessous. Elle est décomposée par arrondissement. Le montant global

des subventions allouées aux porteurs de projet s'élève à **170 187 euros.** »

b) - Dans LE TABLEAU :

- Lire :

« **Ligue** pour la protection des oiseaux »

- Au lieu de :

« **Ligne** pour la protection des oiseaux »

- Lire :

« **Verbecelte et Compagnie** »

- Au lieu de :

« **Compagnie** ^{3/4} »

- Lire :

« **Lez'Arts (SCOP)** »

- Au lieu de :

« **Compagnie Cirqu'envie** »

- Lire :

« **Le Maquis** »

- Au lieu de :

« **Odysseus 3.1** »

- Suppression des deux lignes ci-dessous:

Les films pour demain	Pêcheurs d'histoires	470 €	
Centre de formation et d'intervention SNSM de Lyon	La mer à Lyon ?	1 000 €	Lyon 7

c) - dans LE DELIBERE :

- Lire :

« 4- La dépense correspondante, soit **168 717 euros**, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2022, sur le code service 10230, programme GRANDSEVEN, opération AUTEVEN, ligne de crédit n° 61751, nature 65748, fonction 023, chapitre 65. »

Au lieu de :

« 4- La dépense correspondante, soit **170 187 euros**, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2022, sur le code service 10230, programme GRANDSEVEN, opération AUTEVEN, ligne de crédit n° 61751, nature 65748, fonction 023, chapitre 65. »

DELIBERE

- 1- La programmation du Festival « Entre Rhône et Saône » 2022 présentée dans ce rapport et les subventions consécutives à ces manifestations sont approuvées.
- 2- Les conventions susvisées sont approuvées.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.
- 4- La dépense correspondante, soit 168 717 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2022, sur le code service 10230, programme GRANDSEVEN, opération AUTEVEN, ligne de crédit n° 61751, nature 65748, fonction 023, chapitre 65.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET